



Casino de Saxon,
qu'en est-il?

5

Cynisme

Obonmarche,
l'épicerie solidaire

10

Les Vieux

Parmi toutes les images terrifiantes qui déferlent sur nos écrans ces dernières semaines, il y en a une qui m'a profondément traumatisée.

Une vidéo terrifiante illustre un reportage consacré à l'histoire d'une personne âgée qui vivait dans un ehpad en France (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Inquiète des nombreux bleus qui recouvraient régulièrement le corps et le visage de sa maman âgée de 98 ans, une fille avait installé une petite

caméra dans un cadre photo posé près de son lit. Les images ont parlé. On y voit un soignant frapper la vieille dame pendant la nuit, durant la visite. Une nuit plus sordide que les autres, la dame était tombée du lit. Après avoir appelé à l'aide pendant quatre heures, le soignant est enfin intervenu et l'a hissée sur le lit en la tirant par... les cheveux!

Face à ces images intolérables, face à l'insoutenable, une colère immense est montée en moi.

Suite en page 2



Suite de l'édito

Comment une telle chose est-elle possible ? Comment une société dite civilisée peut-elle engendrer de tels monstres ? Comment peut-on imaginer que personne n'a rien vu, rien entendu, rien remarqué de ces agissements répétés ?

À l'heure où le PSVr s'apprête à présenter un papier de position sur les EMS, il faut s'interroger sur l'avenir de nos établissements médicaux sociaux. Quelle finalité ? Quel mode de financement ? Faut-il générer un chiffre d'affaires qui engraisse des actionnaires ?

En France, Orpea et korian sont cotés en Bourse. Certes, un livre qui dévoile de multiples scandales liés à la maltraitance a fait chuter les actions. Mais nous savons toutes et tous la capacité de rebondir de ces requins... On oublie très vite quand il y a des bénéficiaires à faire, de ci et de là...

En Suisse, on ne dénombre pas moins de 1566 établissements médico-sociaux. Parmi eux, de grands groupes tels que Patrimonium, Senevita

ou encore Tertianum ont su s'imposer. Tertianum par exemple, gère à lui tout seul plus de 80 centres résidentiels et de soins, dont quatre en Valais. Depuis mars 2020, le groupe est propriété de Capvis, une société d'investissements privés suisse.

Les Vieux, et j'utilise ce nom avec infiniment de respect et de tendresse, peuvent-ils encore espérer être considérés comme des êtres vivants sensibles, vulnérables et dignes de protection, ou faut-il s'attendre à une dérive capitaliste encore plus ignoble qui les conduira à n'être que marchandise au prix du marché ? Allons-nous abandonner petit à petit aux groupes cotés en bourse le sort de nos parents, parce que la rentabilité et le résultat comptent davantage que les égards que nous leur devons ?

Rassurez-moi, nous ne laisserons pas passer ce cynisme-là!!!??

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Edito

Construire, un sport cantonal

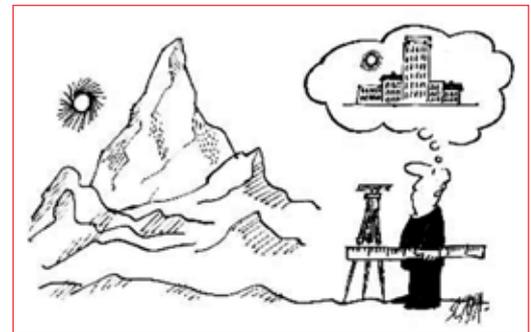
La LAT et la LexWeber, des monstres pour contrer un sport bien de chez nous : construire. Malgré ces mesures pour freiner les constructions à tout va, on bâtit encore beaucoup (trop) dans notre Canton.

Vous me direz : « *Oui, mais construire, c'est bien : on loge et on donne du travail.* », un programme tout socialiste !

Vrai. Ce sont des besoins évidents, mais à l'heure du changement climatique, de la perte massive de biodiversité et de l'inquiétude grandissante pour garantir notre autosuffisance alimentaire, une voix collective devrait s'élever contre les murs qui maçonneront nos paysages idylliques.

Si la volonté affichée du Canton est « d'opter pour un développement territorial global, **durable**, rationnel, **cohérent** et **équitable pour le bien-être de la population valaisanne** »¹, c'est bien plaisant, mais ce que l'on aperçoit à l'horizon, c'est encore plus de béton pour nourrir à court terme, promoteurs et caisses de pension.

Alors que faire ? Encourager les rénovations par subventions. En effet, s'il est vrai que les besoins de créer de nouveaux logements existent, il est tout autant vrai que quotidiennement, des propriétaires de biens décèdent et d'autres quittent le canton, laissant leurs habitations disponibles. Actuellement en Valais, en dehors des aides re-



latives à l'efficacité énergétique, l'avantage financier pouvant être retiré n'est pas suffisamment incitatif pour qui hésite entre rénover ou construire. La rénovation comporte aussi de nombreux avantages puisqu'elle maintient et crée des places de travail, entretient le patrimoine bâti, restreint l'emprise des constructions sur nos paysages et sur les terres agricoles.

L'autre piste serait de réfléchir à... construire moins !

Socialista Vostra.

¹ Projet «Développement territorial 2020» (vs.ch)

Carte blanche

L'insoutenable lourdeur du bruit des bottes

Il y a environ un mois, l'impensable s'est produit. Après des années de tension et de crise, la Russie a envahi l'Ukraine, une guerre a éclaté sur le continent européen. La chaîne de réactions s'est alors déclenchée.

Après le choc, l'incompréhension et l'incrédulité, il y a eu celles et ceux qui ont embrassé la solidarité, l'aide internationale, et l'accueil comme valeurs cardinales face à l'inhumain. Et celles et ceux qui ont souhaité récupérer cette horreur pour remettre sur la table la course à l'armement.

Un engagement politique et civil

Les pouvoirs politiques se sont plutôt rapidement mis en marche pour répondre à cette situation dramatique. Certes, avec des délais qui peuvent (et doivent) être questionnés (pensons au temps pris par la Confédération pour reprendre les sanctions européennes), Mais l'accord d'un statut S adapté aux personnes fuyant l'Ukraine reste positif pour l'accueil de ces dernières dans notre pays.

Il faut ici saluer l'engagement du Canton du Valais, qui a très vite débloqué des fonds (300'000 CHF) pour l'aide d'urgence sur place via la Chaîne du Bonheur, et mis en place un dispositif cantonal d'accueil, par un guichet unique pour répondre aux demandes de la population souhaitant apporter son aide.

La population s'est aussi largement mobilisée – dons, manifestations, collectes de matériel... De tels engagements donnent espoir.

Mais une récupération intolérable

Mais une tache vient noircir ce tableau. Il s'agit de l'ignoble récupération d'une certaine frange de la politique pour défendre une course à l'armement. La guerre n'avait pas éclaté depuis une semaine que la droite présentait déjà ses revendications pour plus de moyens alloués à la défense – 2 milliards – bien accueillies par la conseillère fédérale Viola Amherd.

La ministre a même appelé les opposant-e-s à l'achat des avions de combat F-35 à retirer leur initiative. Un tel déni de démocratie, utilisé à des fins militaristes, doit implacablement être dénoncé. Il n'est pas concevable dans un état démocratique comme la Suisse qu'une conseillère fédérale demande à des initiant-e-s de retirer une initiative fédérale.

L'argument est simple : puisqu'une guerre a éclaté, nous devons être capables de faire face à un potentiel conflit conventionnel. Cet emballement militariste n'est pas le seul fait de la Suisse. En Europe, l'idée séduit – l'Allemagne a annoncé un fonds spécial de 100 milliards d'euros pour son armée.



Pour un front pacifiste et antimilitariste

Contre cet insoutenable bruit de bottes, notre réponse doit être limpide : non. La solution à la guerre n'a jamais été plus d'armes. Aucun conflit, aucun drame dans le monde ne saurait être détourné de manière aussi abjecte. Défendre la course à l'armement ne produira qu'une escalade de la menace et de la violence. Et ce n'est pas être idéaliste – il suffit de réfléchir deux secondes au contexte géopolitique qui entoure la Suisse, foyer d'organisations internationales serti dans l'OTAN, pour comprendre qu'une stratégie internationale de promotion de la paix et de sécurité, visant la démilitarisation, est, elle, nécessaire. Injecter des milliards supplémentaires dans la défense nationale au détriment du social, de l'emploi ou de l'éducation est une absurdité totale.

Jean-Paul Sartre écrivait « quand les riches se font la guerre, ce sont les pauvres qui meurent. » Aujourd'hui, quand les bourgeois arment le pays, c'est la population qui risque d'en pâtir, et les moyens pour accueillir et aider une population en détresse passeront au second plan.

Clément Borgeaud,
président PSVr





Prochain combat capital: le pouvoir d'achat

Depuis de nombreuses années, le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs subit un recul plus ou moins marqué.

Les coûts de la vie augmentent (nourriture, loyer, assurances maladie, essence, etc...), les salaires stagnent pour la plupart, ou les maigres augmentations arrachées par les négociations syndicales ne couvrent qu'une faible partie de ces augmentations.

Avec la crise sanitaire de ces deux dernières années et les événements qui se produisent en Europe de l'Est, l'augmentation du prix des matières premières frappe de plein fouet notre société. Cela se répercute de manière brutale sur le pouvoir d'achat des ménages.

En effet, cette situation cause des dommages importants sur la vie des ménages et des travailleurs/euses, qui ne peuvent pas compter sur l'accumulation d'une épargne pour parer à un tel mauvais coup, à court ou moyen terme. Et nous le savons toutes et tous, lorsqu'il faut faire un choix dans l'affectation des dépenses, ce sont les besoins en santé, en culture, en « repos » et loisirs qui en font les frais.

C'est un réflexe de survie qui nous ramène au plus bas de la pyramide des besoins, à savoir se nourrir, se loger, se vêtir. Or, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont réduites à se préoccuper grandement de cette situation. Ce sont les

plus précaires, les personnes les moins formées, celles dont les revenus permettent à peine d'assurer le minimum vital, voire ne le permettent plus.

Ces prochaines années, le monde syndical et le monde politique devront prioriser et prioriseront leur combat sur cette problématique. Il faudra soutenir les ménages, surtout les plus précaires, par des mesures concrètes :

- Instauration d'un salaire minimum obligatoire ;
- Augmentations salariales dans les diverses branches d'activités liées à une CCT ;



- Extension de la couverture des CCT et création de nouvelles CCT, avec minima salariaux, dans les branches qui n'en possèdent pas ;
- Augmentations des rentes AVS et AI et automatisation de l'accès aux prestations complémentaires ;
- Politique de soutien aux prix des denrées essentielles, avec (pourquoi pas) un blocage de ceux-ci ;
- Augmentation des subventions de caisse maladie pour diminuer la pression sur les ménages ;
- Soutien à la politique familiale par l'accès à un prix abordable aux solutions de garde, l'augmentation des allocations familiales et par des mesures en faveur de l'accès gratuit au sport et à la culture via des « chèques culturels » pour les enfants.

Ces propositions ne sont pas exhaustives, mais elles ont le mérite d'agir directement sur le pouvoir d'achat des ménages. Voilà le défi qui nous attend pour demain, pour éviter une paupérisation galopante de la population.

Valentin Aymon,
député suppléant - Unia

20,1

**Shell a réalisé en 2021
un bénéfice net de
20,1 milliards de dollars.**

**Le chiffre d'affaires a quant
à lui bondi de 45 % sur un an,
à 261,5 milliards.**

Casino de Saxon: pourquoi pas de votation populaire ?

La Commune de Saxon pourrait bien abriter un casino flambant neuf. Du moins, c'est le projet que caressent un entrepreneur bien connu dans la région, Christian Constantin, et une commune du district de Martigny, Saxon plus précisément.

Saxon, c'est aussi la commune où résident deux élues du PS qui siègent aujourd'hui au Grand Conseil, Marie-Jo Reuse, députée, et Sarah Gillioz, députée suppléante.

Le Peule.VS a rencontré ces deux élues pour en savoir un peu plus sur la fameuse « affaire » du Casino de Saxon.

Sarah Gillioz : La Commune de Saxon ne disposant pas (encore) d'un Conseil général, l'assemblée primaire a été convoquée le 26 janvier dernier pour s'exprimer sur la vente d'une parcelle communale au promoteur Christian Constantin avec constitution d'un droit de réméré. Il s'agit d'une parcelle de 9'988 m2 vendue Fr. 300.- le m2, ceci en vue d'y construire un casino.

Le Peuple.VS : Qu'est-ce qu'un droit de réméré ?

Sarah : C'est la possibilité à la partie venderesse (ici la Commune de Saxon) de redevenir propriétaire de la parcelle aux mêmes conditions que celles fixées dans l'acte de vente si la condition n'est pas remplie (ndlr : si la concession ne devait pas être octroyée).

Tu indiques « la possibilité ». Ce n'est donc pas automatiquement appliqué ?

Sarah : C'est un droit et non une obligation ! La Commune n'a pas indiqué l'irrévocabilité de ce droit dans l'acte de vente, et ce droit tombe dans les cinq ans. De plus, un citoyen a fait remarquer au Président que ce n'est pas l'exécutif qui peut exiger ce droit de réméré, mais bien l'assemblée primaire. M. Roth ne partageait pas cet avis, nous avons vécu un malaise profond suite à cette incertitude !

Et qu'est-ce qui vous gêne dans cette affaire ?

Marie-Jo Reuse : Nous nous demandons pourquoi dilapider le patrimoine de Saxon. Il se peut bien que nos jeunes, plus tard, n'auront plus de terrains pour des projets. En appliquant un DDP (droit de superficie), la Commune aurait pu engranger des recettes intéressantes tout en restant propriétaire du terrain. Pour ce terrain, par exemple, avec une valeur de 3 millions, la Commune aurait pu louer le terrain à Fr. 100'000.- par année, ce pendant 30 ans !

On a toujours su que le saxonnain avait le sens de l'hospitalité, mais de là à permettre à un promoteur d'utiliser pendant plusieurs années un terrain sans contrepartie aucune si la concession n'est pas accordée, ça nous laisse sans voix ... En effet, il est prévu dans l'acte que Christian Constantin paierait le montant du terrain uniquement si la



Marie-Jo Reuse





Sarah Gillioz

concession était accordée, soit dans 18 mois, mais au plus tard le 31 janvier 2027!

Le Conseil fédéral a fixé un calendrier pour obtenir de nouvelles concessions, qui devraient être connues en octobre 2023.

Marie-Jo, tu as soulevé, lors de l'assemblée, le fait qu'il ne fallait pas être propriétaire du terrain pour déposer une demande de concession.

Marie-Jo : C'est juste! Nous avons pris contact avec la Commission fédérale des jeux à Berne qui procédera à l'administration des concessions. Celle-ci nous a informées que c'était au futur casinotier de la déposer et que surtout, elle ne se baserait pas sur le propriétaire du terrain pour rendre sa décision. Pourquoi donc vouloir vendre à tout prix cette parcelle et ne pas attendre que ladite Commission ait rendu son préavis avant toute décision?

Au même moment, nous avons appris que le centre sportif de Riddes servant pour les jeunes du FC Sion (soit l'ancienne biscuiterie), propriété de CC, allait être démonté pour construire un Mac Donald's.



Quel rapport avec le projet du Casino?

Marie-Jo : Quand nous en parlons autour de nous, on nous rit au nez en nous disant de ne pas tout mélanger. Une semaine après le vote de l'assemblée primaire, une mise à l'enquête est parue dans le BO. Le terrain acquis par CC à Saxon est un terrain de foot... C'est pratique, non?

En somme, on « prête » sans frais un terrain communal au promoteur pour que celui-ci puisse en vendre un autre... On ne demande apparemment aucune « location » pour l'utilisation de ce terrain, tout en ne sachant pas si ce même terrain sera réellement acheté par celui qui va l'utiliser!

Un participant à l'assemblée primaire s'interrogeait sur le prix du m2 vendu par la commune, soit « seulement » Fr. 300.-, alors que la Commune lui avait proposé Fr. 250.-/m2 pour un talus... Le Président Roth expliquait alors la plus-value de ce projet avec une création d'environ 50 postes de travail. Partagez-vous cette analyse?

Sarah : On ne peut pas argumenter de cette manière, sachant que les concessions sont accordées pour 20 ans et que rien ne garantit que la concession soit à nouveau accordée dans le futur. S'agissant des dividendes que la Commune pourrait engranger, encore faudrait-il que la Commune soit actionnaire de ce Casino. Or cette question n'a absolument pas été abordée avec le promoteur! Et, les recettes fiscales ne sont pas garanties non plus puisque le siège de la société n'a pas été défini comme devant se trouver sur la Commune de Saxon!

Lors de l'assemblée primaire, à laquelle ont participé 266 personnes, les questions de la population ont semble-t-il été accueillies avec froideur voire un certain mépris par les autorités communales. Vous avez notamment demandé un vote à bulletin secret. Pour quelle raison?

Marie-Jo : Plusieurs citoyens nous ont fait part de leur crainte s'ils votaient contre l'avis du Conseil Communal à main levée. En effet, il sied de relever l'attitude détestable du Président de Commune pendant l'assemblée primaire, qui ne supporte pas que ses concitoyen-ne-s lui posent des questions ou ne partagent pas son opinion. Pour citer un exemple, le Président Roth s'est fendu d'une attaque personnelle en règle à l'égard d'un citoyen qui demandait un vote populaire, un propos totalement inadapté, irrespectueux et indigne d'un élu communal, du moins pas dans une contrée démocratique! Une autre citoyenne a été « remise à sa place » parce que n'étant pas en possession du droit de cité de la Commune... Nous vous invitons vivement à visionner ladite Assemblée primaire sur YouTube: <https://www.youtube.com/watch?v=eteo9KBh9O8>

Sarah : Nous apprenons également dans une interview diffusée le 19 janvier sur un média valaisan que l'acte précité avait été signé avant l'assemblée primaire. Que se serait-il passé si celle-ci avait refusé la vente?

Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas organisé une votation populaire, compte tenu des conditions sanitaires encore en place fin janvier?

En effet, plusieurs personnes n'ont pu se déplacer ce soir-là. D'abord pour cause d'isolement

(selon le service cantonal de la Santé publique, à cette date, 300 personnes étaient en isolement à Saxon).

Puis pour raison de quarantaine ou de peur du virus, ou par obligation professionnelle. Sans parler de l'état des routes à ce moment-là qui ne permettait pas à des personnes âgées de se déplacer. Un sujet d'une telle importance méritait une votation communale... La réponse fut donnée, claire et nette, «le vote populaire c'est non, ce n'est pas à l'ordre du jour»...

Comment expliquer aux habitant-e-s de Saxon que la tenue du Marché de Noël (à l'extérieur) ne pouvait se faire pour raisons sanitaires, que le cortège des enfants pour Carnaval (à l'extérieur) ne pouvait se faire pour les mêmes raisons, mais qu'une assemblée primaire où l'on enferme 300 personnes dans une salle ne pose aucun problème ?



Marie-Jo: Le Président Roth a certes donné sa parole en promettant que si la concession n'était pas accordée, la Commune ferait valoir son droit de réméré.

Cependant, il avait donné sa même parole sur le plateau de Canal 9 en indiquant que si le Tribunal cantonal demandait à la Commune de Saxon d'organiser un bus scolaire dans les Mayens, elle n'irait pas au Tribunal fédéral. Nous connaissons toutes et tous la décision rendue par notre Cour fédérale suite... au recours de la Commune de Saxon. Que vaut alors cette parole ?

Marie-Jo Reuse a encore pris la parole pour demander le vote à bulletin secret, ce qui a quelque peu agacé l'exécutif. Soumise à l'assemblée primaire, cette proposition a été acceptée par au moins 99 personnes sur les 266 présentes. Il faut préciser ici que le nombre minimal pour un vote secret était de 53, et que les conseillers communaux se sont arrêtés au chiffre 99...

Puis au moment du vote concernant la vente du terrain, la vente a été acceptée par 137 OUI, 122 NON et un bulletin non valable.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) Mercredi 27 avril 2022, à 11h00

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Participation et représentation

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le jeudi 14 avril 2022 sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale et reçoivent une invitation ainsi que le matériel de vote personnalisé par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 6 avril 2022 au plus tard.

Du 14 au 27 avril 2022 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire ou un tiers de leur choix, par un membre des organes désigné par la BCVs ou par le représentant indépendant, ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion (art. 689c CO).

Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

Formulaire de vote

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 20 avril 2022 ou via la plateforme www.gvmanager-live.ch/bcvs en se connectant au moyen du code d'accès jusqu'au dimanche 24 avril 2022 à 23h59.

Documents

Le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport du Réviseur et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel sera également disponible en ligne à l'adresse www.bcvs.ch.

Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au mercredi 13 avril 2022 auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 222, à 1950 Sion.

Décisions

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale seront publiées sur le site internet www.bcvs.ch dès le jeudi 28 avril 2022.

Sion, mars 2022

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting
Président

Jean-Albert Ferrez
Secrétaire



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcvs.ch



La soupe de caillou¹

Il était une fois une femme, très vieille et très seule.

Etant pauvre, elle parcourt le pays à la recherche de gîte et de couvert. Un jour, elle traverse un village où personne ne lui ouvre sa porte. Comme elle a faim, elle décide de se préparer une soupe sur la place du bourg. Mais elle ne possède rien qu'une marmite, où elle dépose... des cailloux ! Vous connaissez la suite de l'histoire ? L'odeur du feu, la chaleur qui s'en dégage, ou la promesse d'une fête attirent les habitant-e-s de la cité, qui arrivent les un-e-s après les autres, apportant qui un poireau, qui une carotte, qui du sel et du poivre, qui un autre condiment.



Le conte se termine dans le joyeux partage d'une soupe exquise, servie à toute la population. L'apport des un-e-s et des autres a donné du goût aux cailloux !

Cette fable me fait penser à la Constituante. Il y a trois ans, 130 élu-e-s font groupe autour d'une grande marmite, contenant les cailloux fondateurs de notre constitution (une très vieille dame, elle aussi !) De tous les coins du canton, de droite, de gauche, du centre, d'en haut, d'en bas, arrivent des propositions à examiner, à « éplucher », avant de les jeter dans le pot commun. Quelques personnes se contenteraient de ne garder que les anciens cailloux... d'autres discutent pied à pied chaque suggestion allant dans le sens d'une évolution. Certaines réformes font l'objet de débats très animés et à la fin, elles sont soit jetées aux oubliettes, soit ajoutées à la soupe.

Parmi les éléments retenus dans la marmite de la Constituante, celui de la répartition équilibrée des hommes et des femmes dans les différentes instances politiques, sociétales, entrepreneuriales est à relever comme l'une des belles avancées. Tous les articles formulant cette recommandation ne seront peut-être pas présents dans le texte fi-

nal. Peu importe, il suffit que le principe de l'égalité soit inscrit - et bien inscrit - dans notre future Constitution...

La deuxième actualisation qui me réjouit est le droit de vote et d'éligibilité pour les étranger-ère-s au niveau communal. Dans le monde comme il va, avec les bouleversements migratoires actuels, j'aime ce message positif adressé à la population résidente étrangère, son intégration contribue au bien-être de notre société.

Dans la foulée, je note un troisième progrès : celui du calcul de la répartition des sièges au Grand Conseil qui se fera dorénavant en tenant compte de toute la population résidente et non plus seulement de la population suisse. Cet article permettra de mieux équilibrer les sièges dans le Canton. Le quatrième élément de modernisation à souligner est un congé parental cantonal en attendant la mise en place de celui-ci par la Confédération. C'est un signal fort pour la famille en général. La conciliation de la vie de famille avec l'activité professionnelle est enfin prise en compte.

Dans un souci d'équilibre des saveurs, j'y ajoute l'institution d'un tribunal du droit de la famille qui va permettre plus d'égalité dans le traitement des divorces, sachant que cela profitera surtout aux enfants.

Enfin la touche finale est l'inscription dans la Constitution du droit aux soins palliatifs mais aussi du droit à une fin de vie digne et librement choisie.

J'ai choisi de relever ici les éléments novateurs qui me tiennent le plus à cœur. D'autres avancées positives ont heureusement émergé de nos débats, notamment celles liées au découpage du territoire et aux modes d'élections cantonales.

Il nous reste aujourd'hui à fournir le travail le plus délicat : trouver le bon équilibre entre toutes ces saveurs, afin que, comme dans le conte, les apports des un-e-s et des autres donnent enfin un goût d'actualité (ou de modernité) à notre future Constitution.

¹ « Histoires pour vivre heureux » de Bénédicte Jeancourt

Janine Rey-Siggen

PS : A ce moment de nos travaux, je tiens à saluer la formidable confiance que nous accordes la PSVr, la convivialité du groupe PS – GC, la disponibilité des camarades et l'ambiance agréable qui préside à nos échanges.

Carnaval de Monthey: ici on se respecte!

Gestes déplacés, commentaires non-sollicités ou regards insistants : le harcèlement en Valais est aujourd'hui une réalité vécue par de trop nombreuses personnes, particulièrement dans les lieux festifs.

Un grand nombre d'entre elles ont d'ailleurs tristement l'habitude de subir ces comportements déplacés et souvent banalisés lors de leurs soirées. Bien différent de la drague, le harcèlement est une sollicitation non consentie d'une personne envers une autre en raison de son sexe, genre, situation de handicap, orientation sexuelle, apparence, religion ou origine. A la suite de nombreux témoignages et expériences sur le terrain, force est de constater qu'une grande partie du harcèlement se produit dans nos lieux publics nocturnes tels que les bars, salles de concert, clubs ou festivals. Les choses doivent changer!

Une charte a été conçue afin d'offrir un cadre bienveillant et respectueux où toutes et tous puissent se sentir libres de fêter et soutenu-e-s en cas de situations problématiques

L'Association valaisanne contre le harcèlement (AVAH) a vu le jour fin octobre 2021 avec la volonté de fournir aux responsables d'établissements et de manifestations un outil de sensibilisation et de prévention contre toute forme de harcèlement dans les lieux publics festifs du canton. Les mesures de lutte contre le harcèlement étant encore très peu développées en Valais, une charte a donc été conçue afin d'offrir un cadre bienveillant et respectueux où toutes et tous puissent se sentir libres de fêter et soutenu-e-s en cas de situations problématiques. La charte AVAH, largement inspirée de l'association fribourgeoise MILLE SEPT SANS, vient aussi avec l'idée d'aider les responsables des milieux festifs à identifier les comportements et gestes déplacés afin de réagir de manière appropriée au sein de leur établissement pour garantir à leur clientèle des espaces sûrs et agréables.

Après deux ans de réflexion et de travail avec différents acteurs et actrices issu-e-s de milieux politiques, associatifs, festifs et sociaux, AVAH a pu se confronter pour la première fois à la réalité du terrain en participant à un événement festif majeur en Valais, le carnaval de Monthey. Pour le comité de l'évènement, les responsables des bars, les forain-e-s et la sécurité, participer au lancement de l'association et de sa charte envoyait un message clair à tou-te-s les carnavaloux-ses: ici on se respecte.

Après discussion autour du projet et formation des divers partenaires, toutes et tous étaient unanimes: la prévention contre le harcèlement était non seulement la bienvenue, mais surtout nécessaire. Une fois ajoutée au protocole de sécurité du Carnaval, la charte AVAH a donc été signée par l'ensemble des responsables des bars qui se trouvaient dans l'enceinte de la manifestation. Par leur signature, ils s'engageaient à promouvoir le respect et à garantir un climat de convivialité. En collaborant avec le personnel de sécurité et les samaritain-e-s, des membres de l'association AVAH (parmi lesquelles plusieurs personnes issues des rangs du PSVr et des JSVr), étaient présent-e-s sur place pour assurer une permanence afin de soutenir les potentielles victimes ainsi que pour distribuer du matériel de prévention. Grâce au soutien du comité du carnaval pendant toute la manifestation, l'association est très satisfaite du bilan de ces trois soirées, qui se sont toutes déroulées dans la convivialité et le respect. AVAH se réjouit de ce premier succès et de ce partenariat pour les prochaines éditions, afin de faire bouger le Valais et le monde de la fête.



L'association souhaite désormais poursuivre son engagement en Valais et trouver d'autres partenaires des milieux festifs, afin que la convivialité bien connue de notre canton se conjugue avec respect et sécurité!

Pour toute question, requête ou envie de s'engager à nos côtés, écrivez-nous à info@avah-vs.ch ou rendez-vous sur www.avah-vs.ch!

Camille Seiler
pour AVAH



Obonmarche: une épicerie solidaire et durable

Le 4 février dernier, l'OSEO Valais, le Département de la santé, de la culture et des affaires sociales et la Ville de Sion présentaient en conférence de presse le projet obonmarche, l'épicerie solidaire et durable pour les personnes en situation de précarité.

Ce projet innovant mis en place grâce à un partenariat entre les différents acteurs cités plus haut est une offre unique en Valais, assure une garantie de choix pour les consommateur-trice-s et complète les modèles existants d'aide alimentaire.

Le Peuple.VS : Guillaume Sonnati, tu es responsable du secteur Adultes auprès de l'OSEO Valais à Sion. Tu es également en charge du projet de cette épicerie. Quels sont les objectifs visés par ce projet ?



© OSEO Valais

Guillaume Sonnati : L'OSEO Valais œuvre à l'insertion socioprofessionnelle d'environ mille personnes par année. Dans ce contexte, il nous a semblé pertinent d'offrir aux personnes en situation de précarité la possibilité d'accéder à des produits de qualité, dans un environnement moderne et accueillant, tout en permettant à d'autres personnes d'y travailler pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour une insertion future dans le marché du travail. Aujourd'hui, ce sont cinq adultes bénéficiaires de l'aide sociale ou issus de l'Office de l'asile qui sont employés dans cette épicerie !

Nos ambitions sont simples : insertion, solidarité, durabilité !

L'épicerie offre un assortiment très varié, des produits frais entre autres, des produits de marque également, de confort.

Nous voulons accueillir les personnes dans cette épicerie avec respect, en leur proposant toute une



Œuvre suisse d'entraide ouvrière **OSEO**
OSEO VALAIS
Schweizerisches Arbeiterhilfswerk **SAH**
Soccorso operaio svizzero **SOS**

gamme de produits de qualité. Non pas un assortiment « 2^e classe », mais bel et bien une gamme variée, des produits frais, également des produits de confort. Nous voulons offrir un véritable choix, permettre à chacune et chacun d'acquérir les biens dont il a besoin et qui lui font plaisir, à un prix abordable.

Vous proposez un tarif préférentiel. À qui s'adresse ce tarif ?

Les prix sont évidemment très abordables, puisqu'ils sont les plus bas du marché pour les personnes à revenu modeste.

70% de notre assortiment propose des produits 25% meilleur marché que la concurrence. 30% de notre assortiment propose des produits entre 50% et 70% meilleur marché que la concurrence. Ce tarif préférentiel s'adresse à notre public-cible. C'est sur présentation d'une carte d'achat que les bénéficiaires des prestations complémentaires, de l'Office de l'asile et de l'aide sociale ont ainsi accès à ces produits.

Pour le bassin de population situé entre Martigny et Sierre, on compte environ 6000 bénéficiaires de prestations complémentaires (AVS et AI), 2000 bénéficiaires de l'Office de l'asile et 4000 bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous voulons accueillir les personnes dans cette épicerie avec respect, en leur proposant toute une gamme de produits de qualité.

Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires ont reçu, en début d'année, une information concernant cette carte d'achat. 150 d'entre elles ont demandé une carte en un mois. Pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'Office de l'asile, c'est leur assistant-e social-e qui distribue directement la carte, leur permettant d'accéder ainsi à des tarifs préférentiels au sein de notre épicerie.

Peut-on venir faire ses courses à obonmarche si l'on n'est pas bénéficiaire ?

Il s'agit d'une épicerie solidaire, alors oui, c'est possible pour les participant-e-s aux mesures de l'OSEO, pour les collaborateur-trice-s et pour les membres de l'OSEO. Dans ce cas, les produits sont vendus au prix du marché et permettent ainsi de garantir des prix préférentiels pour les personnes en situation de précarité. Il n'y a dans notre démarche aucune intention de faire concurrence à d'autres épiceries, d'où les conditions indiquées ici. Il en va du reste de même pour le Restaurant.

On peut devenir membre de l'OESO en payant une cotisation annuelle de Fr. 50.-. Il s'agit là évidemment d'un acte de solidarité, qui permet de soutenir l'association, et qui donne également accès au restaurant labellisé « Fait maison » de l'OSEO.

Et, il s'agit d'une épicerie durable, avec des produits de qualité et de saison, avec des producteurs et des fournisseurs locaux, et une lutte contre le gaspillage au travers d'un circuit court, une revalorisation des invendus de notre restaurant.

Justement, parlez-nous des fournisseurs

Aujourd'hui, ce sont plus de 25 fournisseurs régionaux et suisses qui participent au projet. Ces fournisseurs sont sensibles à la précarité dans notre Canton. On trouve la liste de ces fournisseurs sur le site de l'OSEO.

Ce partenariat nous permet de proposer de la viande, des fruits et légumes, des boissons et des jus de production locale, des produits congelés, des produits non alimentaires, d'entretien, d'hygiène.

Venons-en à l'aspect pratique, où se situe cette épicerie et quels sont les horaires d'ouverture ?

L'épicerie obonmarche se situe au rez-de-chaussée du bâtiment de l'OESO, rue Oscar-Bider 60 à Sion. Elle est accessible à pied, 15 minutes de



© OSEO Valais

la gare, le stationnement est gratuit à la Place des potences (zone bleue). Pour les personnes à mobilité réduite : des places sont à disposition derrière le bâtiment. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30. On paie la marchandise comptant ou par Twint.

Obonmarche donc, un projet réellement innovant, une mesure concrète qui s'inscrit dans l'action sur le terrain. Un projet qui enthousiasme Guillaume Sonnati et lui fait dire qu'on peut vraiment réaliser de belles choses quand la solidarité s'en mêle !

La Voix des artisans

Pub _____

Société Immobilière Rue de Conthey N°2 S.A., Sion

CONVOCAATION

Les actionnaires sont convoqués
en Assemblée générale ordinaire le :

Lundi 4 avril 2022 à 18 h

A la maison du Peuple, Rue de Conthey 2, à Sion

L'ordre du jour est le suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport administratif
4. Comptes de l'exercice 2021
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décharge aux organes de la société
7. Divers

Les comptes de l'exercice 2021, ainsi que le rapport de contrôle, sont mis à la disposition des actionnaires au secrétariat du PSVR – rue de Conthey 2 à Sion, dès le 15 mars. Ils seront consultables les lundis et jeudis de 10 h à 15 h.

Sion, le 4 février 2022

Le Conseil d'administration



© OSEO Valais

Oui

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Je m'abonne
au Peuple.VS

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



29 mars	18 h 30	Comité directeur
9 avril	15 h 00	Congrès du PSVR
26 avril	18 h 30	Comité directeur
17 mai	18 h 30	Comité directeur
14 juin	18 h 30	Comité directeur
14 juin	19 h 30	Conseil de parti



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVR. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@lepeuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



De la guerre en Ukraine, on ne sait plus que dire tellement c'est immonde, aberrant, inutile, insensé...

Chacune et chacun se confronte à ses questions, son impuissance, son incompréhension. Sous le feu des balles et des bombes, les êtres humains se terrent dans les caves, fuient vers l'inconnu, laissant derrière eux leur vie, leurs souvenirs, leur patrie. D'autres sont morts sous les gravas ou sur les routes. D'autres encore ont perdu des proches, des parents, des enfants...

Face à tant de souffrance, on a presque honte de se plaindre de ceci ou de cela. Nos soucis, ici, semblent dérisoires, futiles, ou en tout cas bien moins essentiels.

Quoique... pas pour tout le monde. A Crans-Montana, lieu de résidence apprécié par de nombreux touristes russes, on s'inquiète. Faut-il commander ce joli top léopard? Que se passera-t-il avec tout ce stock de petites blouses si les bimbo russes ne viennent pas cette année? Drame absolu, s'il en est, n'est-ce pas? Tellement dramatique que même le TJ suisse en a fait un sujet...

Drôle d'époque, et drôle de pays...

Mensuel
11^e année

Site internet: www.lepeuplevs.ch

Rédaction: Barbara Lanthemann
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement: annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@lepeuplevs.ch

Tarifs de publicité: CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité: Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@lepeuplevs.ch

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année